

CHARTRE DU TRANSPORT SCOLAIRE

1^{ère} partie – AVEC LES TRANSPORTEURS

Le transport des collégiens et lycéens du département organisé par le Conseil Général de l'Ain, est un service rendu aux familles dont le coût est pris en charge par le Conseil Général. Ce transport scolaire doit être respecté aussi bien par les organisateurs que par les utilisateurs qui s'engagent à mettre en application la présente charte, résultat d'une large concertation menée lors de l'année scolaire 2006/2007.

Nous, transporteurs, nous nous engageons à :

- Ø Respecter les arrêts, les horaires et les itinéraires prévus dans le cahier des charges, c'est à dire les clauses contractuelles envers le Conseil Général,
- Ø Signaler les cars afin d'indiquer aux élèves la destination finale du car,
- Ø Respecter le code de la route et être irréprochable au volant,
- Ø A faire signaler par le conducteur à sa direction (qui transmettra au Conseil Général) tout incident ou événement à même de gêner le service ou de nuire à la sécurité des personnes et du véhicule. Le conducteur est responsable de son véhicule,
- Ø Demander la carte de transport de l'élève, en cas d'indiscipline ou d'incivilité à l'intérieur du car, afin d'établir le rapport d'incident qui sera transmis au service des transports scolaires du Conseil Général.

Les transporteurs

JB MAISONNEUVE

2^{ème} partie – AVEC LES ELEVES

- Equipes de direction de l'éducation

- Parents d'élèves

Moi, élève de, je m'engage à :

- Ø Prend la ligne de car qui m'est notifiée sur ma carte de transport en début d'année scolaire. Mes parents et mon établissement doivent s'assurer de la bonne affectation et faire remonter les éventuels modifications, omissions et/ou dysfonctionnements
- Ø Respecter les règles de sécurité remises avec la carte de transport chaque rentrée scolaire sous forme de bande dessinée (distribuée en septembre 2008).
- Ø Mettre ma ceinture de sécurité dans les véhicules qui en sont équipés (sont concernés les autocars mis en circulation après le 1^{er} octobre 1999) et à rester assis à ma place jusqu'à l'arrêt complet du car.

Signature de l'élève,

Nous, équipe de direction de l'éducation, nous nous engageons à :

- Ø Etre présents à l'arrivée et aux départs des cars lorsque ceux-ci stationnent aux abords immédiats de l'établissement.

Nous, parents d'élèves, nous engageons à :

- Ø Rappeler à nos enfants, les règles de vie en collectivité et respecter les bus d'autrui.
- Ø Laisser disponibles les espaces de circulation et de stationnement des cars aux heures d'entrée et de sortie de l'établissement et respecter les aménagements spécifiques mis en place : barrières, marquage au sol, signalisation routière...

Inspecteur d'Académie,
Directeur des services départementaux
De l'éducation nationale

Le chef d'établissement,

Le ou les parents d'élèves,

Le Conseil Général s'engage à :

- Ø Sanctionner financièrement le transporteur, en cas de non respect des engagements (circuits, horaires, arrêts...)
- Ø Informer les établissements et le transporteur, en cas de modification de services, même temporaire,
- Ø Organiser périodiquement une séance de formation/sensibilisation à l'accueil des scolaires et la sécurité routière auprès des conducteurs du département,
- Ø Décider de la sanction à donner à l'élève, en cas d'actes d'incivilités et/ou d'indisciplines. Celle-ci correspond à une lettre d'avertissement, à une exclusion temporaire ou définitive du transport scolaire. La sanction est prise en concertation avec l'établissement. L'interdiction éventuelle d'accès au car scolaire n'exonère en aucune façon de l'obligation scolaire.

Le Président du Conseil Général,

Charles de la Verpillière

***LA SECURITE EST L'AFFAIRE DE TOUS, MAIS CHACUN PORTE SA PART
DE RESPONSABILITE DANS L'APPLICATION DE CETTE PRESENTE
CHARTTE.***

Annexe

Les 12 règles de sécurité à décliner sur la bande dessinée :

- Ø J'attends calmement et en retrait l'arrivée du car,
- Ø Je dis bonjour au conducteur et lui présente mon titre de transport,
- Ø Je monte en file indienne sans bousculade,

- Ø Je m'installe calmement, je range mon cartable sous le siège et j'attache ma ceinture,
- Ø Je reste assis à ma place pendant le voyage,
- Ø Je respecte le matériel et les autres usagers,
- Ø Je m'adresse au conducteur uniquement en cas de nécessité,
- Ø Je quitte ma place à l'arrêt total du car,
- Ø Je descends en file indienne sans bousculade et sans oublier de saluer le chauffeur,
- Ø Pour traverser, j'attends que le car soit suffisamment éloigné,
- Ø Je ne traverse jamais devant, ni derrière un car à l'arrêt,
- Ø Avant de traverser, je m'assure que la voie est libre.